

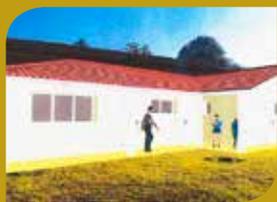


ROYBON

VIVRE À ROYBON



*Petits travaux, grands chantiers,
Roybon avance*



DE NOUVEAUX VESTIAIRES
POUR LE STADE

Un projet subventionné à 75%.

3



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC OBJET
DE TOUTES NOS ATTENTIONS

Une première étape
vers un éclairage public
de meilleure qualité.

5



UN NOUVEAU GÉRANT
POUR LE SNACK

Les beaux jours approchent,
rendez-vous sur la terrasse !

9



ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PLUI

Vous avez du 8 avril au 11 mai
pour vous exprimer.

21

S O M M A I R E



- 3 | LA VIE DE LA COMMUNE**
- ▶ De nouveaux vestiaires pour le stade
 - ▶ Les travaux du moment
 - ▶ L'éclairage public objet de toutes nos attentions
 - ▶ Le point sur la situation financière de la commune
 - ▶ Changement chez STICK - INK
 - ▶ Une belle journée de solidarité
 - ▶ Un nouveau gérant pour le bar du lac
 - ▶ Groupama Rhône-Alpes Auvergne et la proximité
 - ▶ Une belle journée pour découvrir la filière bois des Chambaran
 - ▶ Ça s'est passé récemment à Roybon
- 12 | LA VIE DES ASSOCIATIONS**
- ▶ Le basket club de St Clair sur Galaure
 - ▶ Découvrez Tous Azimut
 - ▶ De nouvelles recrues pour la Collégiale
 - ▶ Le carnaval de "Roybon en Fêtes"
- 14 | LE DOSSIER**
- ▶ Qu'est-ce que le mal-logement ?
- 16 | EN DIRECT DE LA BIBLIOTHEQUE**
- ▶ Venez réviser à la bibliothèque
 - ▶ La Traviata
 - ▶ Sélection de romans en attendant le printemps...
- 18 | AGENDA**
- ▶ 4e édition du festival Les Arts Allumés
 - ▶ La Ressourcerie dans votre commune
 - ▶ Soirée moules-frites
 - ▶ La contrée des marmots l'édition 2019
 - ▶ Concert de l'ensemble vocal Chanteval
 - ▶ Les théâtrales du lac
- 20 | ANNONCES ET INFOS UTILES**
- ▶ Devenir sapeur-pompier volontaire
 - ▶ La mairie à votre service
 - ▶ Enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- 22 | RECIT DES PETITES HISTOIRES**
- ▶ Souvenir de la Fanfare Roybonnaise
- 24 | INVITATION - REPAS PARTAGÉ**

Chères Roybonnaises, Chers Roybonnais,

Après le Compte Administratif 2018, le Conseil Municipal vient d'adopter le budget prévisionnel 2019. C'est donc en toute connaissance de cause que je peux vous confirmer que nous continuons, avec méthode et rigueur, à redresser la situation financière de la commune.

Nos capacités d'investissement augmentant nous sommes mieux à même d'assurer l'entretien du patrimoine communal et nous pouvons même initier de nouveaux projets. C'est ce que vous présente ce nouveau numéro du journal municipal à travers divers articles, notamment le projet de nouveaux vestiaires pour le stade, la présentation de quelques travaux qui viennent d'être menés et le lancement d'une étude sur l'éclairage public.

Nous n'oublions pas notre nouveau Comité des Fêtes, qui prend son envol comme en témoigne le carnaval et l'invitation qui est lancée pour la fête de la musique. Afin d'accompagner "ROYBON EN FÊTES" dans ses projets le Conseil Municipal vient de lui attribuer une subvention de 1 500 €.

Vous trouverez dans ce journal d'autres informations sur l'actualité du village. Au-delà je souhaite évoquer rapidement trois gros dossiers.

- *Le chantier de l'EHPAD est rentré dans une nouvelle phase. Je mesure à quel point l'évacuation des remblais, a été un moment difficile. Nous sommes heureux que cette page soit tournée et nous devons garder en tête la chance pour Roybon que constitue ce bel équipement, 1^{er} employeur de la commune.*

- *Le Département est en train de finaliser le dossier « environnemental » du contournement pour que le chantier puisse bien démarrer avant l'automne comme prévu.*

- *Nous poursuivons les études sur le réaménagement de la Grande Rue et organiserons une réunion publique après l'été pour vous présenter le projet et recueillir vos remarques. L'objectif reste toujours de démarrer le chantier dans les mois qui suivront la mise en service du contournement.*

Avec l'arrivée des beaux jours je suis sûr que nous aurons l'occasion de nous croiser dans les rues du village. D'ici là je vous assure de mon fidèle dévouement.

*Votre Maire
Serge PERRAUD*

Directeur de la publication : Serge PERRAUD

Merci aux contributeurs (articles et photos) :
Gabriel BRET, Maurice CELLIER.

© Design et mise en page : Mille et une COMM' 04 38 92 01 44
Imprimé en mairie.

De nouveaux vestiaires pour le stade

Ses utilisateurs le savent bien, les vestiaires du stade sont en triste état. Par ailleurs, leur éloignement de la pelouse interdit la tenue de matchs officiels compte tenu des normes édictées par la ligue de football.

En étroite collaboration avec FORMAFOOT, le club du territoire qui évolue sur les communes de Roybon, Viriville, Marcollin et St Barthélémy, la municipalité a donc élaboré un projet de construction d'un nouveau bâtiment qui sera situé en bordure de la piste entourant le terrain, à la place du chalet du foot.

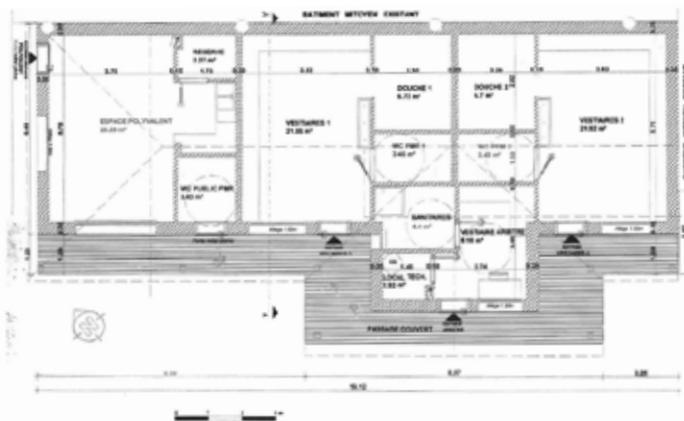
Cette réalisation permettra à FORMAFOOT de tenir ses matchs officiels sur la commune de Roybon et augmentera sensiblement l'utilisation du terrain. L'objectif est clair : avec des installations de meilleure qualité nous visons dans la durée la relance de la pratique du football sur la commune.

Il est important de préciser que ce projet va bénéficier d'un haut niveau de subventionnement (de l'ordre de 75%) des différents partenaires sollicités : Département, Région et Fédération Française de Football.

En outre, lorsque ces vestiaires seront en service (fin 2019, début 2020), la commune proposera à l'ACCA de bénéficier des locaux actuels, qui jouxtent la salle des fêtes, dans le cadre d'une convention de partenariat que nous établirons ensemble.

En accord avec la fédération de chasse, ces locaux devront être affectés à des missions telles que des réunions de travail, des formations et des sessions

d'information à destination du grand public, sur l'environnement, la faune, la flore et le rôle tenu par les chasseurs.



FORMAFOOT, labellisé école de football depuis 2006, c'est aussi des valeurs et une action pédagogique à travers des objectifs qui dépassent la question de la simple performance sportive :

- promouvoir une vision citoyenne (développement de l'esprit sportif, connaissance des règles du jeu, valorisation du rôle de l'arbitre...).
- rappeler les vertus éducatives et encourager l'intégration du développement durable dans le football.
- remettre au premier plan les valeurs du football : respect, tolérance, échange, solidarité, convivialité...
- exploiter les qualités éducatives de ce sport pour tous les jeunes et adultes du territoire.
- donner du plaisir à chacun des pratiquants, sans discrimination et sans jugement.



Les travaux du moment

La vie de la commune est aussi ponctuée de nombreux petits chantiers qui visent à assurer l'entretien et le fonctionnement de nos équipements. Le rétablissement progressif de la situation financière de la commune nous permet d'ailleurs d'en programmer davantage.

► Ainsi, pour la 1^{ère} fois depuis plus de 10 ans, nous avons loué les services d'une entreprise d'hydrocurage qui est venue une journée entière nettoyer le réseau d'eau pluvial du village.

► Dans un autre registre, mi-mars, nous avons procédé à l'entretien du terrain de football. Il s'agissait de « rouler » le terrain pour l'aplanir et effacer les imperfections créées par les joueurs au fil du temps.



◀ Le processus de curage haute pression sert à décoller les déchets accumulés sur les parois, (graisse, tartre, calcaire, racines..) avant qu'ils obstruent le passage, jusqu'au bouchage complet de la canalisation.

Un réseau, même parfaitement construit, doit périodiquement être curé pour supprimer les obstructions et maintenir constant l'écoulement des effluents (eaux usées, eaux pluviales...).

Le Maire a décidé que désormais chaque année un prestataire viendrait nettoyer une partie du réseau communal. Il nous faudra évidemment plusieurs années pour nous remettre à niveau mais il était temps de reprendre cette mission d'entretien.

Pour cette année notre prestataire s'est concentré sur le secteur des Baytières et quelques portions du réseau dans le bourg, notamment rue Gentin.

► Par ailleurs, progressivement, les agents de la commune ont procédé à l'installation de ralentisseurs conformément au programme établi et approuvé par le Conseil Municipal. Ce fut d'abord l'Allée du 19 mars et la route du lac, puis la rue des Grands Cultis. Le chantier s'est achevé par l'installation des ralentisseurs route de Montfalcon.



L'éclairage public objet de toutes nos attentions



L'éclairage public est un sujet important pour les communes. Il se situe au croisement de plusieurs enjeux : qualité de vie, sécurité des déplacements, consommation d'énergie, environnement. Celui de Roybon va nécessiter des investissements importants dans les années à venir si l'on veut tenir compte de ces problématiques.

Lors du Conseil Municipal du 11 avril il a été décidé de faire réaliser un diagnostic. Cette étude du patrimoine relatif à l'éclairage public va permettre l'analyse technique et financière du réseau par un bureau d'étude. Il s'agit d'établir un état des lieux de ce patrimoine (points lumineux, armoires de commande...) et ainsi d'obtenir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

A l'issue de la restitution de ce diagnostic, l'équipe municipale étudiera la possibilité de transférer, comme l'ont déjà fait de nombreuses communes, la compétence de l'entretien de l'éclairage public au Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI). Le niveau d'expertise, la nécessité de planifier le renouvellement de nos installations vers des équipements plus performants et plus économes (notamment avec des LED), la possibilité de mutualiser les coûts grâce à des marchés publics de plus grande importance doivent nous amener à conduire cette réflexion. Est-ce qu'en transférant cette compétence au SEDI la

commune arriverait à améliorer le service tout en diminuant les coûts ? C'est bien tout l'enjeu de cette réflexion qui débute et qui nous conduira à prendre une décision d'ici la fin de l'année.

Qu'est-ce que le SEDI ?

Les réseaux sont la propriété des collectivités territoriales. Pour les aider à faire face à la complexité administrative et technique de la distribution publique d'énergies et pour assurer la conservation et la valorisation de ce patrimoine, le SEDI a été créé en 1994.

Le syndicat a progressivement élargi ses domaines d'intervention et est devenu l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz pour ses communes adhérentes. Aujourd'hui, le syndicat est présidé par Bertrand LACHAT et regroupe 489 communes, 13 établissements de coopération intercommunale dont la Métropole, et le Département. C'est Maurice VICAT, 1^{er} Adjoint, qui représente la commune au sein de cet organisme.

Le point sur la situation financière de la commune

La question des finances communales est toujours un sujet complexe à aborder. Néanmoins cet exercice de pédagogie est d'autant plus important à Roybon que chacun sait que la commune a connu de très grandes difficultés. Sa situation s'est nettement redressée mais le poids de la dette, considérable pour une commune de notre taille, grève fortement nos capacités d'investissement. Explications :

Le budget des collectivités locales sépare nettement le fonctionnement de l'investissement.

La section de fonctionnement est composée :

DES RECETTES

- dotations de l'Etat, produit des impôts locaux, loyers perçus, produits des services (vente de bois, inscriptions à la cantine scolaire, redevances d'occupation du domaine public...), compensations diverses au fil des transferts de compétences, etc.

DES DÉPENSES

- charges de personnel, charges à caractère général (électricité, fuel, entretien des bâtiments, des matériels et des véhicules, fournitures scolaires, achat d'ouvrage pour la bibliothèque, traiteur pour la cantine scolaire, paiement des intérêts de la dette).

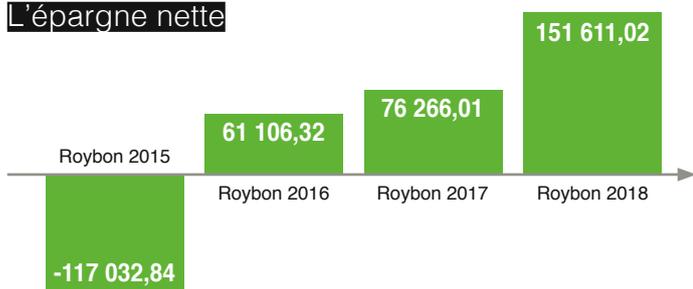
A l'issue de l'exercice, la différence entre les recettes et les dépenses de gestion constitue ce que l'on appelle l'épargne de gestion. Cette dernière est passée de **241 500 €** en 2015 à **457 000 €** en 2018.

Après prise en compte des recettes et dépenses exceptionnelles, des amortissements et des provisions et surtout du paiement du capital de la dette pour l'année en cours on obtient ce que l'on appelle l'épargne nette, c'est-à-dire la capacité de la commune à autofinancer ses investissements.

Cet indicateur a toujours été négatif sur la période 2011-2015. **Les efforts entrepris ont permis de redresser sérieusement la barre.**

Le graphique ci-dessous, réalisé pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable de la M14, présente l'évolution de l'épargne nette à Roybon sur la période 2015-2018.

L'épargne nette



C'est cette évolution très positive qui permet désormais à la commune de lancer quelques projets (jeux pour enfants, pose de ralentisseurs dans le bourg, nouveaux vestiaires au stade et gros travaux de voirie en 2019).

Au-delà, l'équipe municipale planifie de manière stratégique l'entretien de son patrimoine à travers une programmation pluriannuelle et notamment :

- ▶ la mise en accessibilité des bâtiments est programmée sur la période 2018-2025 (bibliothèque en 2018, école en 2019, etc...).

- ▶ travaux sur le clocher de l'église (cloches, battants, moutons, paratonnerre) sur la période 2018-2020.

Enfin, des études sont en cours pour réaménager la Grande Rue après le chantier de la voie de contournement.

La dette par habitant

Néanmoins ce redressement incontestable est freiné par le poids de la dette qui ne disparaît pas comme par enchantement. En l'absence de nouveaux emprunts, la dette de la commune poursuit sa lente décroissance et s'élevait au 31 décembre dernier à **4 340 240,99 €**.

Le ratio de la dette/habitant est un indicateur très important pour évaluer le poids de la dette qui pèse sur les épaules d'une collectivité.



L'Association des Maires de France a publié une étude dont les dernières données disponibles indiquent qu'en 2016 (le chiffre a probablement très peu varié depuis) la dette par habitant pour les communes de 500 à 2 000 habitants intégrées dans une Communauté de Communes (exactement la situation de Roybon) s'élevait à **631 €**.

Changement chez STICK - INK

Isabelle notre esthéticienne nous a quitté fin mars. Elle laisse la place à **Céline de Bulles d'Évasion** qui a débuté depuis le 4 avril.

Elle vous reçoit sur rendez-vous ☎ **06 82 88 60 21**

Stick-Ink – 20 Place du maquis de Chambraran

Nous vous proposons également la venue d'une **Pédicure Podologue**, un jour par mois pour cela je vous invite à prendre rendez-vous ☎ **06 72 78 52 07**



VOICI LES PRESTATIONS QU'ELLE VOUS PROPOSE :

- ▶ épilations au Fil + restructuration sourcils
- ▶ teinture au henné végétal.
- ▶ rehaussement cils
- ▶ extensions de cils
- ▶ épilation classique femmes et hommes
- ▶ soins visage et corps
- ▶ massages
- ▶ ateliers maquillage et soin du visage
- ▶ maquillage

Une belle journée de solidarité

Un grand MERCI à tous ceux qui sont venus en nombre nous accompagner en ce beau dimanche ensoleillé du 17 mars. Chacun a pu faire ses achats avec plaisir et curiosité dans une ambiance chaleureuse. Il faut dire que bénévoles, compagnes et compagnons ont su partager leur énergie et leur bonne humeur !

▶ Nous avons eu la très agréable surprise de croiser au fil des stands des habitants du village qui faisaient leurs premiers pas à la rencontre d'Emmaüs. Autant que la recette financière c'est une grande satisfaction pour l'équipe de la boutique de constater cette progression. Nous avons remarqué également une très forte fréquentation d'acheteurs extérieurs à Roybon, parfois venus de loin.

▶ Cette année notre stand « blanc et argent » a eu beaucoup de succès et a suscité surprises et compliments. Nous les avons d'autant plus appréciés que l'installation de cette salle des fêtes est un vrai défi.

▶ Le stand café et gaufres a pris des airs de place du village où il fallait presque retenir sa table ! Les visiteurs ont pris plaisir à se retrouver et à prendre le temps de papoter.

▶ Vous l'avez compris ce dimanche a été une belle journée de solidarité au profit de la communauté de St Paul Les Romans. Vous avez rencontré des compagnes et des compagnons qui grâce aux dons et à leur activité de tri, recyclage et vente, sont sur le chemin de l'emploi.

▶ Nous remercions encore tous les visiteurs, mais aussi tous ceux qui ont fait des dons, ainsi que la municipalité pour son soutien, et Damien, Jacques, Lionel, le Sou des Écoles, pour leur aide.



Afin de continuer ce bel élan nous vous invitons :

▶ à venir à la boutique de Roybon aux prochaines heures d'ouverture.

LES SAMEDIS :

6 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 3 août de 9 h à 12 h

LES MERCREDIS :

17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, de 14 h à 17 h

▶ à aller découvrir le grand magasin de St Paul les Romans (en face du parc St Paul) où vous trouverez en plus tout ce que nous ne pouvons pas vous présenter, et celui de Bourg Les Valence (zone commerciale Leclerc).

Un nouveau gérant pour le bar du lac



A la suite du départ du précédent gérant qui arrivait en fin de bail, la commune a lancé un appel à candidature pour la gestion du bar du lac.

De nombreuses candidatures ont afflué en provenance de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes et même parfois au-delà.

C'est finalement le projet de **M. Sébastien GIACOBBE** qui a été retenu et le Maire lui a symboliquement remis les clés du bâtiment le 29 mars dernier.

M. GIACOBBE a une solide expérience dans le domaine de la restauration et exerçait jusqu'à présent au restaurant le P'tit Montagnard à Autrans.

Le temps de faire quelques travaux de mise aux normes et d'installer son matériel et le bar du lac ouvrira à nouveau ses portes pour **les week-ends et les jours fériés du mois de mai** avant d'élargir progressivement ses créneaux jusqu'à la saison estivale où vous pourrez naturellement vous y rendre tous les jours.

S'agissant de la restauration qui sera servie, il s'agira bien évidemment de snacking avec des paninis, steak-frites, hamburgers, etc.

En juillet et août le chef fera des pizzas et des grillades pour les repas du soir.

Des animations vont être organisées durant la période estivale et une **paella géante est d'ores et déjà programmée pour la soirée du 14 juillet**.

M. GIACOBBE recherche une personne (homme ou femme) pour l'aider les week-ends de mai à septembre et tous les jours de juillet/août.

Pour tous contacts ☎ 06 63 73 00 51



Groupama Rhône-Alpes Auvergne et la proximité

L'Assemblée Générale de la Caisse Locale Groupama de la Haute Galaure, regroupant les communes de St Clair sur Galaure, Montfalcon, et Roybon, s'est tenue à Roybon le 14 mars dernier.

Ce fût l'occasion de passer un moment convivial avec une cinquantaine de sociétaires et leurs représentants au conseil d'administration ainsi que les représentants de Groupama, tout en faisant le bilan de l'année 2018 (financement d'actions de préventions à destination des écoles notamment).

L'intervention de l'association des donneurs de sang nous a rappelé l'importance de donner son sang afin de sauver des vies.

Les Maires des trois communes ainsi que celui de Viriville nous ont fait l'honneur de participer à l'événement, occasion pour Groupama de réaffirmer sa volonté de rester proche de ses sociétaires, non seulement géographiquement avec l'agence de Roybon, mais aussi par l'écoute et la prise en compte des attentes sur ce que doit être l'assureur mutualiste de demain.

Nous avons également évoqué :

- la reconnaissance de nos sociétaires fidèles à travers le parrainage et les avantages privilèges,
- la solidarité intergénérationnelle au travers des services d'assistance transmissible de la complémentaire santé Groupama,
- la consultation médicale à distance pour pallier aux déserts médicaux ruraux.

L'Assemblée Générale s'est poursuivie sur une présentation des sinistres graves (corporel et plus de 100 000 €). Enfin, nous avons pu digérer toutes ces informations autour d'un bon repas préparé par nos partenaires exploitants agricoles, restaurateurs, et commerçants locaux.

Groupama agence de Roybon, 124 Grande Rue
Ouverte : les mardi, jeudi, vendredi et samedi matin de 9h à 12h et le vendredi après-midi de 14h à 18h30
ou prendre RDV avec votre conseiller local : ☎ 09 74 50 30 04

Une belle journée pour découvrir la filière bois des Chambaran

Dans le cadre de la journée internationale des forêts, la charte forestière de territoire des Chambaran, en collaboration avec un grand nombre de professionnels, proposait au grand public de découvrir la filière bois à travers plusieurs animations sur le territoire, le dimanche 17 mars.

Ainsi plus de 400 personnes se sont rendues sur les différents sites pour participer à cette journée.

Sur la commune de Roybon, le rendez-vous était donné au Château Rocher ou dans le Parc de la Verrerie, ouvert au public pour l'occasion, plus d'une centaine de personnes ont répondu présent !

Des visites en forêt commentées par les techniciens Franck Delphin (ONF) et Denis Pellissier (CRPF) étaient organisées, permettant ainsi aux participants de connaître l'histoire et le rôle de la forêt, la gestion forestière, la biodiversité...

Les professionnels Denis Eburdy (scieur), Régis Oriol (élagueur) et Aurélien Junier (entrepreneur de travaux forestiers) accompagnés de Guénaëlle Scolan (directrice de l'Interprofession FIBOIS) ont fait découvrir aux visiteurs la conduite d'un chantier forestier avec des démonstrations tout au long de la journée.

A l'intérieur de la maison forestière plusieurs expositions étaient proposées par l'ONF, l'Association des Bonnevaux Chambaran (propriétaires forestiers) et la Charte forestière.

Pour inaugurer cette journée, Christophe Barge, Président de la charte forestière, a accueilli les élus ; Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil départemental de l'Isère, Serge Perraud, Maire de Roybon et Eric Savignon, Maire de St Siméon de Bressieux, entre autres. Il a ainsi pu leur présenter le déroulement de la journée, ses objectifs mais également les problématiques et les enjeux liés à forêt.



Une journée très positive tant pour les visiteurs, qui ont enrichi leurs connaissances sur la filière bois, que pour les participants qui ont pu expliquer et faire connaître leur travail à un public très intéressé.



Rendez-vous donc l'année prochaine pour la quatrième édition !

LA VIE DE LA COMMUNE

📌 Ça s'est passé récemment à Roybon 📌



1



2



3



4



5

1 11 janvier : Roybon a bien débuté l'année avec une cérémonie des vœux qui a fait salle comble **2** 18 janvier : Assemblée Générale du Club de la Haute Galaure, en présence du maire, Serge PERRAUD **3** 19 janvier : 2^e édition du récit des souvenirs de Dédé Sylvestre à la bibliothèque **4** 10 février : Avant l'ouverture de la pêche, l'Assemblée Générale prépare la saison **5** 14 février : don du sang à la salle des fêtes. Un geste qui sauve des vies.

LA VIE DE LA COMMUNE



Merci à Gabriel Bret pour la mise à disposition de ses nombreuses photos.

6 16 février : la matinée diots des pompiers **7** 22 février : pour son 2^e passage à Roybon, Pierre LEMARCHAL a connu un nouveau succès **8** 24 février : matinée boudins de l'ACCA, une tradition qui ne se perd pas **9** 8 mars : soirée jeux avec la ludothèque de Bièvre-Isère **10** 9 mars : ça mord bien pour l'ouverture de la pêche ! **11** 19 mars : A l'initiative de la FNACA commémoration du 57^e anniversaire du cessez le feu en Algérie. Maurice VICAT, 1^{er} Adjoint, représentait la municipalité.

Le basket club de St Clair sur Galaure

Tu veux découvrir un nouveau sport ! Le basket club de St Clair sur Galaure ouvre tous ses entraînements gratuitement en mai et en juin, aux personnes souhaitant essayer le basket.

Horaires des entraînements :

- ▶ 6 ans à 8 ans : le samedi de 11h à 12h
- ▶ 8 ans à 10 ans : le mercredi de 10h30 à 11h30
- ▶ 11 ans à 14 ans : le mercredi de 14h30 à 16h
- ▶ Seniors filles : le vendredi de 19h30 à 21h
- ▶ Seniors garçons : le vendredi de 21h à 22h30



Informations et inscriptions ☎ 06 76 38 08 15



**Entraînements
GRATUITS !
en mai et juin**



Découvrez Tous Azimut

L'association Tous Azimut vous accueille au cœur du village de Roybon pour des ateliers et soins énergétiques. Développée par deux thérapeutes, Yannick IHUELLOU, kinésithérapeute, ostéopathe et énergéticien de formation et Déborah CHOLLEZ, artiste et thérapeute énergéticienne. Nos soins prennent en compte l'individu dans sa globalité (physique, émotionnel et mental)

Nous proposons également des ateliers artistiques et des ateliers d'auto-massages, méditation guidée afin d'apporter des outils favorisant l'auto-guérison, le partage et l'entraide.

Suivez notre actualité

🌐 tousazimutcom.wordpress.com

☎ 07 82 14 03 04 soins sur RDV

De nouvelles recrues pour la Collégiale

Le club des anciens de la Haute-Galaure est heureux d'accueillir quatre nouvelles adhérentes en les personnes de (de gauche à droite) Mmes Chantal Falque, Martine Depotex, Annie Dumoulin et Jeanine Giraud.

Nous espérons, qu'ensemble nous ferons du bon travail, pour donner satisfaction à tous nos adhérents.



Le carnaval de “Roybon en Fêtes”

Le 9 février, le carnaval organisé par “Roybon en fêtes” a profité d’une belle éclaircie pour investir le village.

De très nombreux enfants s’étaient déguisés. Les clowns, les fées, les elfes, les licornes, les pandas, les tigres, les cow-boys, les espagnoles, les japonaises, et une ou deux tortues « ninja » sont entrés gaiement dans le défilé, derrière le bonhomme carnaval tiré par un quad. Le conducteur (Dominique P) était masqué, ce qui ne l’a pas empêché de conduire avec aisance, y compris autour de la Liberté. Les petits essayaient de toucher Monsieur Carnaval, tout gonflé de son importance, et déguisé en bonhomme-hiver comme à Québec. D’autres tenaient compagnie aux poneys de Magali, joliment grimés et d’une gentillesse exemplaire.



Derrière la cohorte joyeuse (plus de cent personnes) une sono diffusait de la musique, grâce à Manu Barletier. Au retour, devant la salle des fêtes, il a fallu mettre le feu au bonhomme. Chloé Valcke-Renoir qui en avait si patiemment imaginé et supervisé la construction, a eu quelques regrets. Il n’a pas tardé à noircir puis à disparaître dans les flammes, avec tous les drapeaux que les écoliers avaient piqués dans son ventre.

Adieu l’hiver ! Bienvenue au printemps !

La buvette a rassemblé alors les parents et les enfants. De courageuses bénévoles ont servi des crêpes qui ont eu tant des succès qu’il a fallu refaire de la pâte. Le trésorier de “Roybon en fêtes”, Bernard Perriolat tenait la caisse.

La tireuse à bière a épuisé deux fûts !

La bonne humeur générale justifiait tout le travail déployé par le bureau de “Roybon fêtes” et par quelques adhérents ou sympathisants.

Le président a remis des lots aux enfants dont les costumes paraissaient les plus démonstratifs : un superbe clown chez les garçons, une magnifique Dame de cœur chez les filles. La sélection était très difficile. Mais ceux qui n’ont pas été choisis, avaient reçu dès leur arrivée, des mains, entre autres, de Patricia Schweiger une brochette de bonbons. Le président eut plaisir à saluer une charmante jeune femme, distinguée aussi pour son costume.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont permis la réussite de cette première manifestation. L’expérience montre que chaque contribution a son importance : le prêt de verres en plastique, de crêpières, d’enrouleurs, de matériel de cuisine, le don et le sacrifice de palettes en bois, la mise à disposition de véhicules... Je remercie les services techniques de la commune.

Quant au Maire je tiens à souligner qu’il nous a soutenus avec une grande bienveillance.

Ce coup d’essai est ainsi des plus encourageants. “Roybon en fêtes” espère plus de monde l’an prochain pour la seconde édition du carnaval.

Jacques STREBY



Qu'est-ce que le mal-logement ?

Le Maire est régulièrement sollicité sur des problématiques de mal-logement. Ce terme regroupe des situations différentes. Il nous est apparu utile de faire le point sur cette question afin de rappeler à tous, bailleurs et locataires, leurs droits et leurs obligations.

En Isère, environ 30 000 logements seraient sans confort voire dangereux. Ces logements sont le plus souvent occupés par des ménages modestes qui n'ont pas les moyens financiers d'engager des travaux ou par des locataires qui n'ont pas les moyens d'agir directement sur cette situation.

C'est pourquoi, **le Département de l'Isère** dans le cadre d'un partenariat avec **l'Anah** (Agence nationale pour l'habitat), **l'ADIL** (Agence départementale d'information sur le logement), **la CAF** (Caisse d'allocations familiales) et **l'ARS** (Agence régionale de santé) unissent leurs efforts pour proposer aux Isérois des solutions.

“ Insalubre, indigne, non décent, infraction au RSD (Règlement sanitaire départemental), précarité énergétique, péril, dégradé”...

Ces mots renvoient à une situation de mal-logement.

LA PRECARITE ENERGETIQUE s'entend pour un ménage qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat, comme définie par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

Les conséquences d'une situation de précarité énergétique sont nombreuses : financières (impayés de charges, endettement, restriction ou privation faute de moyens), sanitaires et sociales (humidité, moisissures, difficulté à être propre faute d'eau chaude, difficultés à avoir des activités statiques – comme les devoirs– faute de chauffage...), impact sur la santé (fatigue, risque de maladies respiratoires...), sur la sécurité des personnes (utilisation de chauffages d'appoint à gaz ou à pétrole avec risque d'incendie ou d'intoxication...).

Le bailleur est tenu de remettre un logement DÉCENT ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique et à la santé, répondant à un critère de performance énergétique minimale et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation (loi du 6.7.1989 : art.6).

L'obligation de délivrer un logement décent concerne les logements locatifs, vides ou meublés, à usage de résidence principale. Le décret du 30 janvier 2002 (n°2002-120) définit les caractéristiques du logement décent : fenêtres qui assurent la protection contre les infiltrations d'eau, réseaux de branchements d'électricité et de gaz conformes aux normes de sécurité, installation permettant un chauffage adapté au logement, dispositif d'ouverture et de ventilation permettant un renouvellement de l'air, installation sanitaire séparée de la cuisine et de la pièce pour les repas, installation de douche ou baignoire avec eau chaude, surface habitable minimale de 9 m² avec une hauteur sous plafond de 2,20 m.

La non-décence relève du droit privé (relation bailleur-locataire) : un propriétaire bailleur a l'obligation de louer un logement décent. En cas de litige, c'est le tribunal d'instance qui est saisi.

LE LOCATAIRE DOIT CONTINUER A PAYER SON LOYER ET SES CHARGES

Un logement présente une infraction au **REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL (RSD)** s'il ne respecte pas les normes d'habitabilité et de salubrité générale des habitations. C'est le maire qui est compétent pour constater ces manquements. A noter que non-décence et infraction au RSD vont souvent de pair.

La notion d'**HABITAT INDIGNE** regroupe les situations suivantes :

► un logement, un immeuble, un hôtel meublé ou tout autre local utilisé à des fins d'habitation sont considérés comme **INSALUBRES** dès lors qu'ils présentent un danger pour la sécurité ou l'état de santé physique ou mental des occupants.

► l'insalubrité s'analyse au cas par cas après visite des lieux en se référant à une série de critères et constats tels que : murs fissurés, défaut d'étanchéité des fenêtres, humidité importante, présence d'amiante ou de plomb, absence de ventilation, installation électrique dangereuse, absence de raccordement au réseau d'eau potable, ou encore absence de système d'assainissement.

► selon la gravité des désordres et l'importance des travaux à réaliser, l'insalubrité sera qualifiée de remédiable ou irrémédiable. C'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est chargée de la procédure, sous l'autorité du Préfet.

► les logements **IMPROPRES À L'HABITATION** sont les caves, sous-sols, combles ou encore les locaux dépourvus d'ouverture sur l'extérieur, qui sont manifestement inhabitables par nature. Comme pour l'insalubrité, l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargée de la procédure, sous l'autorité du Préfet.

► un logement ou un immeuble est en situation de **PÉRIL** lorsque les éléments bâtis présentent des désordres pouvant porter atteinte à la solidité de l'édifice et créer un risque pour la sécurité des occupants et/ou du public. La procédure liée à une situation de péril relève de l'autorité du maire.

COMMENT SONT PRISES EN CHARGE LES SITUATIONS DE MAL-LOGEMENT DANS LE DISPOSITIF



Un **GUICHET UNIQUE** enregistre toutes les situations que vous aurez repérées, qualifie ces situations et les oriente vers la procédure adaptée selon la problématique rencontrée.

La procédure choisie dépend du statut d'occupation (locataire, propriétaire) et de l'état du logement (non-décent, insalubre, énergivore, en péril...). Le guichet unique ne décide pas seul de la procédure à mettre en œuvre : un comité technique se réunit régulièrement pour étudier les situations. Ce comité technique est composé de représentants du Département de l'Isère, de l'ARS, de l'Etat, de l'ADIL, de la CAF et de tout autre acteur invité selon les situations examinées.

Il peut proposer un accompagnement aux ménages concernés pour leurs démarches juridiques, techniques, financières et sociales, dans le but de les aider à sortir de la situation de mal logement, notamment par la réalisation de travaux traitant les pathologies du logement. Cet accompagnement est gratuit pour le ménage.

Le guichet unique, confié à l'association Soliha Isère Savoie, peut être contacté au :

☎ 04 76 47 82 85

✉ sortirdumallogement.38@soliha.fr

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE DÉSORDRES DANS LES LOGEMENTS (OU LES PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES) QUI DOIVENT VOUS INTERPELLER.

■ les menuiseries ne sont pas étanches, il y a des fuites lorsqu'il pleut ;



■ la ventilation des pièces est insuffisante, même avec une aération régulière l'humidité et les moisissures subsistent ;



■ le logement n'a qu'un chauffage d'appoint dans l'une des pièces principales ;

■ on ne peut pas se tenir debout dans la pièce principale ;

■ il n'y a pas de fenêtre dans la chambre ;

■ les prises électriques sont démontées, les fils sont dénudés, il n'y a pas de prise de terre dans le logement ;



■ l'évier de la salle d'eau n'est pas alimenté en eau chaude ;



■ il n'y a pas de séparation entre les WC et la cuisine ;

■ il n'y a pas de garde-corps aux fenêtres basses ;

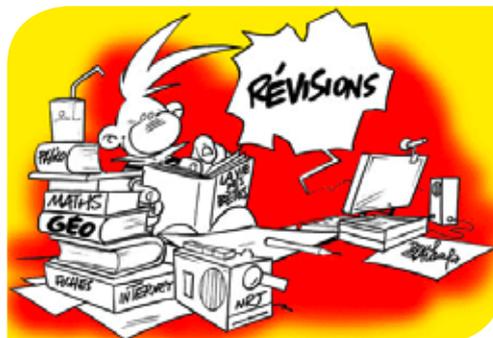
■ les murs présentent des fissures ;

■ les marches d'escalier sont cassées et s'effritent.

Venez réviser à la bibliothèque

Collégiens, lycéens, le temps des examens approche ! Seul ou en groupe, vous pourrez venir réviser à la bibliothèque...il y aura toujours quelqu'un pour vous aider !

Renseignements à la bibliothèque.



Depuis 10 ans, « La Fabrique Opéra » met en scène un opéra chaque année au Summum de Grenoble. Le concept est d'associer un orchestre philharmonique, des chanteurs professionnels, des choristes amateurs et des élèves de l'agglomération grenobloise pour les décors, costumes, coiffures et maquillages.

La Mairie pour la deuxième année consécutive vous a proposé d'assister à ce spectacle. Cette année il s'agissait de « La Traviata » de Verdi.

C'est une quarantaine de personnes, petits et grands, qui sont montées dans le bus mis à disposition par la Mairie, samedi 30 mars.

Elles ont pu assister à un spectacle de très grande qualité !

Rendez-vous l'année prochaine pour un nouvel opéra.



HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Durant les périodes de classe :

Lundi 9h-12h • Mardi 15h30-18h • Mercredi 15h-18h • Vendredi 17h-19h30 • Samedi 10h-12h

Durant les vacances scolaires :

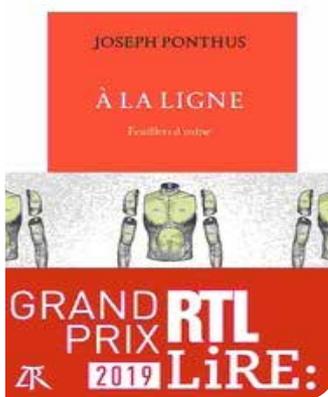
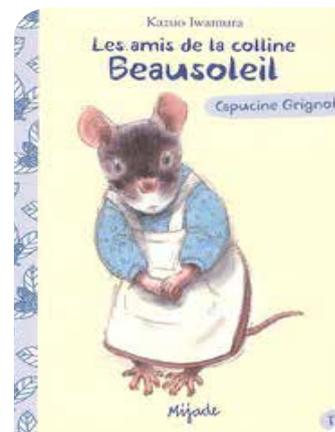
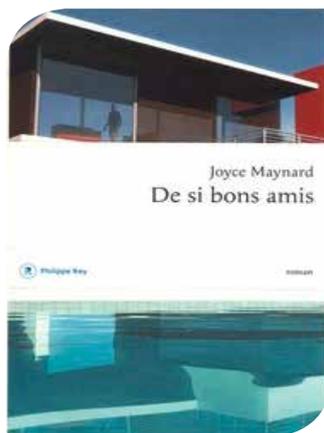
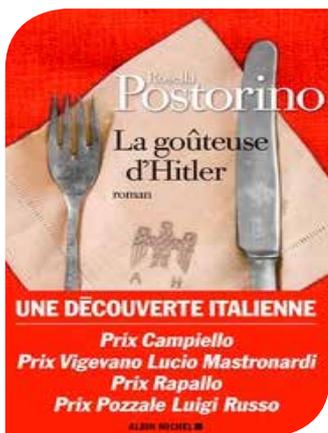
Lundi 10h-12h • Mardi 15h30-17h30 • Mercredi 15h-18h • Samedi 10h-12h

EN DIRECT DE LA BIBLIOTHÈQUE

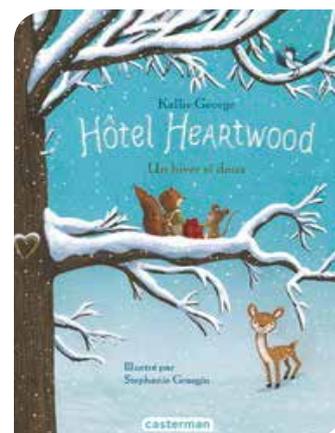
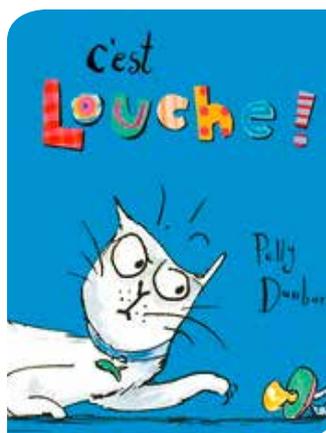
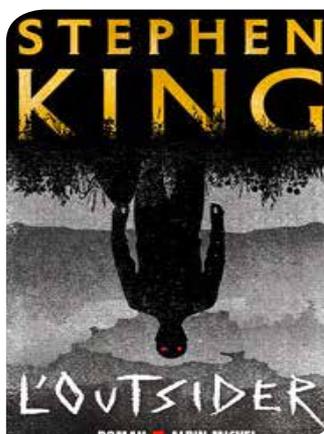
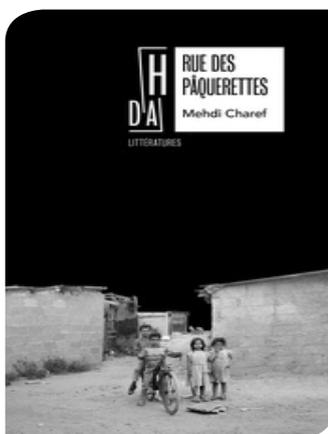
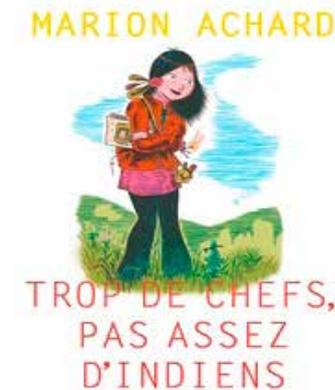
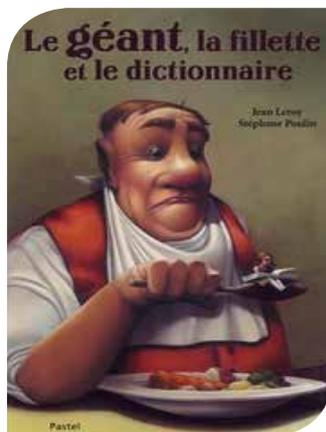
Sélection de romans en attendant le printemps...

Voici une sélection d'ouvrages pour les petits et les grands qui va vous permettre d'attendre patiemment l'arrivée des beaux jours !

Adulte :



Jeunesse :



Bibliothèque de Roybon
☎ 04 76 36 52 04
✉ bibliotheque-roybon@wanadoo.fr

RDV DU 5 AU 20 AVRIL

4^e édition du festival Les Arts Allumés



Le festival Les Arts Allumés revient pour sa quatrième édition pleine de rebondissements !

Du 5 au 20 avril 2019, vous pourrez profiter de cet événement organisé par Bièvre Isère Communauté.

Danse contemporaine, concert festif, cirque, marionnettes ou encore théâtre, le programme 2019 mettra en lumière tous les arts. Des spectacles en soirée, des animations en matinée et en fin d'après-midi, des moments forts et une grande soirée de clôture pour permettre à chacun de profiter pleinement du festival selon son rythme et ses envies. Pour compléter le programme, des buvettes et des petites restaurations seront proposées lors de certaines soirées par les associations des villages.

En plus du programme payant, 3 temps forts gratuits enchanteront petits et grands. Le Live Escape Game mélangera logique, intrigue et découverte du territoire, à pied ou en Vélo à Assistance Electrique. Une pause poétique autour d'une dégustation de vin laissera la place à un peu plus de tranquillité. Et enfin, la Street Parade New Orléans donnera un avant-goût du grand bal swing présenté le soir même !

Le festival se terminera par une grande fête populaire déboussolante : la guinguette interstellaire. Le public embarquera pour un grand voyage le long de la voie lactée pour arriver au pied d'un grand rideau... où le seul mot d'ordre sera simple : **faire la fête tous ensemble !**

Renseignements et billetterie dans les offices de tourisme

▶ La Côte-Saint-André ☎ **04 74 20 61 43**

▶ Saint-Etienne de Saint-Geoirs et Roybon

☎ **04 76 36 25 86**

▶ Beaurepaire ☎ **04 74 84 69 84**

▶ Plus d'information sur :

🌐 **bievre-isere.com** mini-site les Arts allumés.

SAMEDI 27 AVRIL

La Ressourcerie dans votre commune

Pour collecter les gros encombrants le samedi 27 avril 2019 de 9h à 12h La Ressourcerie interviendra dans la commune de Roybon.

Vous vous inscrivez directement à La Ressourcerie ☎ **04 27 69 00 62** pour donner une liste précise des objets à collecter ainsi que vos coordonnées.

Vous déposez ce jour-là vos objets devant votre porte (si c'est impossible, nous pouvons intervenir à l'intérieur mais il faut le signaler lors de l'inscription).

La mairie est partenaire de La Ressourcerie et est sensible au développement durable.



SAMEDI 4 MAI

Soirée moules-frites

A la salle des fêtes de Roybon avec animation musicale

Tarif : 14 €

- de 12 ans 8 €

Boisson non comprises



Moules-frites à volonté (Saucisses possible)

Fromage blanc / café

Possibilité d'emporter

Renseignements et réservations obligatoires

Jusqu'au 23 avril inclus (avec paiement à l'avance)

☎ **06 72 19 00 02**



SAMEDI 1ER JUIN

La contrée des marmots l'édition 2019

**Il y a 50 ans :
Les premier pas de l'homme sur la lune...**

La contrée célèbre ce fantastique voyage en vous embarquant sur sa fusée à propulsion onirique. Nous mettrons le pied sur la lune grâce aux Siamangs et leurs trapèzes volants, nous pourrons voltiger dans le ciel, avant le déluge. Les marmots auront l'occasion de rencontrer l'ordinateur de la fusée du Macadam Bonbon en emportant leurs Sucres d'Ogres. Des Piafs venus d'une autre planète croiseront les Colporteurs de Rêves sous le pavillon noir. A moins que ce ne soit l'Homo Sapiens zinzin qui ait envie d'être le loup ! Avec des Diabolux, des doudous méchants, une baleine, Fred & Bob nous prendrons ensemble les chemins de traverse pour aller **VERS LES ETOILES...**

Bref, du cirque, du théâtre, de la danse, des histoires et de la musique toute la journée pour tous.



SAMEDI 15 JUIN

Concert de l'ensemble vocal Chanteval



A 20h30 à l'église de Roybon, l'association AEEP vous propose un concert interprété par 2 groupes vocaux :

- **L'ensemble Vocal Chanteval, de Montseveroux** (Isère) regroupant près de 60 chanteurs amateurs, autour d'une même passion, le chant choral ; au répertoire des chants de tous temps et tous horizons : Renaissance, Oeuvres classiques, Gospel, Chants du Monde et Chansons Françaises : interprétées a capella ou accompagnées au piano. Le groupe est dirigé par Marie-Pierre Fanjat-Jury (Artiste des Choeurs de l'Opéra National de Lyon), assistée par Dominique Ganet, ténor.

- **Au Fil des Voix**, ensemble vocal de Romans (Drôme) est dirigé par Svetlana Baussois-Yaroshenko. Leur objectif est d'assurer la diffusion d'oeuvres traditionnelles, classiques et contemporaines dans le souci de proposer des programmes variés, de qualité .

Le tarif d'entrée sera libre.

DIMANCHE 30 JUIN

Les théâtrales du lac

Nous accueillerons, comme l'an dernier, les théâtrales du lac, organisées par Atomes Scéniques et THEA-CAURA, fédération de théâtre regroupant des troupes de toute la région Auvergne Rhône Alpes.

3 représentations à 11h, 14h et 16h seront données sur les bords du lac. Davantage d'informations seront prochainement disponibles sur :

🌐 <http://theatralesdulac.cdutheatre.fr>



Devenir sapeur-pompier volontaire

Donner de son temps pour remplir une mission de service public tout en exerçant une activité professionnelle, c'est ce que permet le statut de sapeur-pompier volontaire.

Conditions d'engagement

- ▶ Etre âgé de 16 ans au moins et 56 ans au plus pour un premier engagement. Si le candidat est mineur, il doit avoir le consentement écrit de son représentant légal. Pour prétendre aux fonctions d'officier, il faut être âgé d'au moins 21 ans.
- ▶ Pas de condition de diplômes (sauf pour prétendre à un grade d'officier).
- ▶ Jouir de ses droits civiques.
- ▶ Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions, mentionnée au bulletin n°2 du casier judiciaire.
- ▶ Satisfaire à des critères d'aptitudes physiques.
- ▶ Etre en situation régulière au regard des dispositions du code du service national.
- ▶ Subir un examen médical effectué par un médecin sapeur-pompier.
- ▶ Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans. Tacitement reconduite, la première année constitue une année probatoire.
- ▶ Le sapeur-pompier volontaire a un devoir d'obéissance envers ses supérieurs et s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires et notamment de la Charte nationale du sapeur-pompier volontaire. Le renouvellement de l'engagement est subordonné à la vérification périodique des conditions d'aptitude physique et médicale. Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son

engagement, adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

- ▶ L'engagement s'impose à l'employeur qui, sauf nécessité absolue de service, doit autoriser toute absence justifiée par une mission. Cette absence n'est pas rémunérée par l'employeur.
- ▶ Il est possible à tout moment de suspendre son engagement pour raisons personnelles, pour une durée minimale de 6 mois.

Indemnisation

- ▶ Les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas rémunérés mais perçoivent une indemnisation horaire dont le montant est en fonction du grade : sapeur 7,66 €/heure ; caporal 8,22 € ; sous-officier (sergent et adjudant) 9,29 € ; officier (lieutenant, capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel) 11,52 €.
- ▶ Cette indemnisation n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Candidature

Il est possible de se renseigner auprès du centre de secours le plus proche de son domicile. Un formulaire de contact est disponible pour déposer sa candidature sur le site internet du Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (Sdis38), rubrique « recrutement » : www.sdis38.fr.

📍 Pour en savoir plus 🌐 www.pompiers.fr



La mairie à votre service

L'organisation du service administratif et l'accueil du public ont connu plusieurs modifications ces dernières années. Certaines très récentes nous amènent à faire le point.

EN MAIRIE DE ROYBON, VOS DEMANDES PEUVENT PORTER ESSENTIELLEMENT SUR LES POINTS SUIVANTS :

- ▶ Etat-Civil : mariages, PACS, décès, reconnaissances anticipées de paternité, demandes d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès).
- ▶ recensement militaire des jeunes.
- ▶ élections : demandes d'inscription sur les listes électorales.
- ▶ cimetière : gestion des concessions.
- ▶ école : demandes d'inscriptions.
- ▶ demandes de formulaires : aide sociale, demandes pour les personnes handicapées, accueil des étrangers.
- ▶ demandes de renseignements divers : numéros utiles, horaires.

L'accueil du public se fait aux horaires suivants

- **Lundi – Mardi – Vendredi :**
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- **Mercredi :** de 8h30 à 12h
- **Jedi :** de 13h30 à 17h



Delphine Masson remplace actuellement l'agent d'accueil qui est en disponibilité.



DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME ET INFORMATIONS CADASTRALES :

Votre interlocuteur est désormais Mme **Maria GUGLIELMI** que vous pouvez joindre soit par ✉ maria.guglielmi@roybon.fr soit par ☎ **04 76 36 21 79** pour convenir d'un rendez-vous.

- les demandes par mail bénéficieront d'un traitement accéléré.
- une permanence sans rendez-vous est instituée le lundi de 9h à 12h30.
- en dehors de cette permanence, un rendez-vous doit nécessairement avoir été convenu avec l'agent en charge de ces questions.

LE MAIRE ASSURE UNE PERMANENCE SANS RENDEZ-VOUS :

Les lundis matins de 10h à 12h. En dehors de ce créneau il est possible de le rencontrer sur rendez-vous. En outre, le Maire répond aux demandes formulées par mail à l'adresse suivante :

✉ serge.perraud.maire@roybon.fr

DEMANDES DE CARTE D'IDENTITÉ :

Les demandes de cartes d'identité sont désormais traitées dans les mairies équipées du matériel informatique nécessaire pour les documents électroniques.

Les cartes nationales d'identité sont biométriques, avec la nécessité d'identifier le demandeur par la prise de ses empreintes digitales. Les demandes s'effectuent dans n'importe quelle mairie, en France, équipée d'un dispositif de recueil, sans qu'il soit tenu compte du domicile du demandeur.

Sur le secteur les mairies les plus proches équipées du matériel adéquat sont :

- Saint-Marcellin,
- La Côte Saint-André,
- Saint-Etienne de Saint-Geoirs.

Enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Il est actuellement procédé à une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du secteur de Bièvre Isère.

L'enquête publique se déroule du 8 avril 2019 à 8h au 11 mai 2019 à 12h.

Le projet de PLU intercommunal vise à organiser et planifier l'aménagement du territoire du secteur de Bièvre Isère. Pour cela, le PLUi définit ses orientations stratégiques qui trouvent leur traduction dans les règlements

écrits et graphiques mais aussi dans certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Les commissaires enquêteurs seront présents lors de différentes permanences pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public.

Le détail de ces permanences est affiché en mairie sur la porte de manière à être visible à toutes heures. Vous pouvez aussi retrouver les dates, heures et lieux de ces permanences sur le site internet de la commune. 🌐 www.roybon.fr

SOUVENIR DE LA FANFARE ROYBONNAISE

La Fanfare Roybonnaise « **Fanfare des Rives de la Galaure de Roybon** » ou « **L'Echo des Rives de la Galaure** » a été créée en 1883 et a égayé la vie du village de Roybon jusque dans les années quatre-vingt où elle a participé activement à la vie du pays en animant toutes les cérémonies patriotiques ainsi que la « vogue », fête du village qui avait lieu fin août, sans oublier les retraites aux flambeaux. Un flambeau que chaque jeune était fier de porter.

La salle où les musiciens répétaient était la salle du club des aînés actuelle.

(Sur notre photo d'un des nombreux défilés, la fanfare passe justement devant)

La bannière de la fanfare avait été offerte par les habitants de Roybon et le dernier à l'avoir portée à tous les défilés fut M. Joseph SERVONNET.

Gaby, votre serviteur, se rappelle que lorsqu'il était enfant il allait souvent aux répétitions avec son père qui jouait du bugle, et comme il le dit souvent quand il va au club, il revit ces répétitions en se rappelant la place des musiciens assis avec leurs instruments ainsi que leur chef Mr Louis PETIT (Lili ou le Pet) qui battait la mesure, sans oublier les grandes répétitions avec la Clique des pompiers avec leurs clairons qui se tenait

debout derrière avec leur chef Roger GERMAIN. Le dernier chef de la fanfare fut M. Simon TROUILLET.

Lors de la création du club des retraités en 1975 dans les locaux de la fanfare Roybonnaise (locaux rénovés pour la circonstance) les musiciens et leur matériel ont immigré dans la salle de l'amicale laïque ce qui bien sûr avait choqué les musiciens.

Il faut rappeler que dans les années 50 certains musiciens avaient pensé à la relève.

L'un de ces musiciens, Jacques PECHEUR, donnait des cours de solfège à un groupe de jeunes. En 1953 ces jeunes ont commencé à jouer des instruments.

Ces jeunes ont renforcé la fanfare pendant un temps puis ils se sont dispersés pour leurs études et la fanfare a continué son bout de chemin jusque dans les années 80.

Malgré tout, il faut dire que la fanfare était très appréciée par la population.

Il faut rappeler que la fanfare Roybonnaise a participé à de nombreux festivals et a récolté beaucoup de récompenses et de nombreuses médailles.

Elle avait participé aussi avec 12 autres fanfares à l'inauguration du monument Henri SAINT-ROMME et sa statue de la liberté en septembre 1906.



Récit des petites histoires de Roybon



Ce sont 450 musiciens qui avaient interprété « Le Proscrit Dauphinois » créé spécialement pour l'évènement.

Gaby avait retrouvé la partition auprès de la fanfare du Grand-Serre en 1986 et l'avait fait rejouer le 24 septembre 1988 pour la rénovation du monument par la fanfare de Thodure.

Ce proscrit Dauphinois a été rejoué en septembre 2006 lors du centenaire du monument.

La fanfare Roybonnaise était aussi présente pour l'inauguration des nouvelles halles en Août 1931. D'ailleurs sur le drapeau de la classe de 1931 figurent les nouvelles halles (sous lesquelles après un défilé se tenait un concert).

Nos musiciens n'ont jamais raté une Sainte Cécile car cela était sacré et le repas avait lieu chez « La Mère Giroud » en face de la salle de l'Amicale Laïque.

La bannière a été présente à toutes les expositions sur la liberté la dernière en 2006.

En se rappelant tous ces souvenirs, on ne peut oublier le réveil du 1er janvier si cher aux Roybonnais. C'est ainsi que selon la tradition, très tôt le 1er jour de l'an, les musiciens donnaient l'aubade aux habitants par un réveil musical.

En général cela commençait devant la demeure du Maire et bien sûr aussi devant chaque café où on leur offrait le premier verre de la nouvelle année.

La musique qu'ils jouaient était sur l'air de « Si tu n'veux pas qu'ta femme t'emm.... Te maries pas te maries pas.... » très souvent chantée et reprise par la trompette et les autres instruments, sans oublier la grosse caisse qui rythmait l'ensemble.

Pour ceux qui ont connu cette époque c'était une belle entrée dans la nouvelle année.

Une tradition qu'il faudrait retrouver !

Gabriel BRET



[Roybon en fêtes]

Vous
INVITE

VENDREDI

21

JUIN

A partir de 19H

À UN
Repas partagé

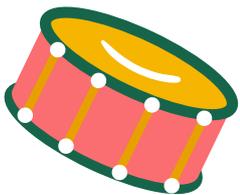
sur la place Saint-Romme



ANIMÉE PAR

La chorale Roybonchœur

et toutes les formations musicales
qui voudront bien se proposer.



L'apéritif sera offert par l'association [Roybon en fêtes]

Pour tous contacts et précisions utiles n'hésitez pas à contacter le Président
streby.jacques@orange.fr